



Accusé de réception en préfecture
050-200067205-20170406-DEL2017-089-DE
Date de télétransmission : 19/04/2017
Date de réception préfecture : 19/04/2017

SEANCE DU 6 AVRIL 2017

Date d'envoi de la convocation : 31/03/2017

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 193

Nombre de votants : 215

Secrétaire de séance : DUFOUR Luc

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 6 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 30 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaients présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BASTIAN Frédéric (jusqu'à 22h00), BAUDIN Philippe (pouvoir à Agnès TAVARD jusqu'à son arrivée), LEBOYER Daniel suppléant de BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECZY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRÉS Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIAN Alain, GUYON Sophie, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HENRY Yves (jusqu'à 20h46), HOUIVET Benoît (jusqu'à 22h23), HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, ROUXEL Christian suppléant de JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, LEMENANT Lucien suppléant de JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie (jusqu'à 20h04), LE BEL Didier (jusqu'à 22h45), LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert (jusqu'à 22h41), LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry (jusqu'à 22h05), LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louise, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Colette, LEQUERTIER Joël, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Héléne, LÉSENECHAL Guy (jusqu'à 19h45), LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel (à partir de son arrivée), MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre (jusqu'à 20h27 et revient à 21h51), MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, NOYE Evelyne, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, COTEN Gérard suppléant de PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal, ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, THIEULENT Lydia, TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Héléne, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie, DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BAUDIN Philippe (pouvoir à Agnès TAVARD jusqu'à son arrivée), BESUELLE Régine (pouvoir à Jean-Marie LINCHEAU), CATHERINE Arnaud (pouvoir à Martine GRUNEWALD), DELESTRE Richard, (pouvoir à Valérie VARENNE), FALAIZE Marie-Hélène (pouvoir à BALDACCI Nathalie), GAUCHET Marc (pouvoir à d'AIGREMONT Jean-Marie), GESNOUIN Marie-Claude (pouvoir à Sylvie LAINE), GILLES Geneviève (pouvoir à LEFAUCONNIER Jean), GUERARD Jacqueline (pouvoir à VILLETTE Gilbert), JOZEAU-MARIGNÉ Muriel (pouvoir à Jean LAGARDE), LALOË Evelyne (pouvoir à DUFOR Luc), LAMOTTE Jean-François (pouvoir à GUERIN Alain), LE MONNYER Florence (pouvoir à VIVIER Nicolas), LE PETIT Philippe (pouvoir à ASSELINE Yves), LEFRANC Bertrand (pouvoir à LEFAIX-VERON Odile, LEQUILBEC Frédéric (pouvoir à GUYON Sophie), LERECULEY Daniel (pouvoir à GODIN Guylaine), LOUISET Michel (pouvoir à HOULLEGATTE Jean-Michel jusqu'à son arrivée), MARGUERITTE David (pouvoir à LEBARON Bernard), PEYPE Gaëlle (pouvoir à MAGHE Jean-Michel), POIDEVIN Hugo (pouvoir à LEJAMTEL Ralph, SEBIRE Nelly (pouvoir à LEPOITTEVIN Gilbert), LESENECHAL Guy (pouvoir à LECHEVALIER Michel à partir de 19h45), LAUNOY Claudie (pouvoir à THIEULENT Lydia à partir de 20h04), MAUQUEST Jean-Pierre (pouvoir à AMIOT Sylvie à partir de 20h27 et jusqu'à 21h51), BASTIEN Frédéric (pouvoir à CATHERINE Christian à partir de 22h00), LEMONNIER Thierry (pouvoir à HAMON Myriam à partir de 22h05), HOUVET Benoit (pouvoir à FEUILLY Hervé à partir de 22h23), LEFEVRE Hubert (pouvoir à BARBEY Hubert à partir de 22h41), LE BEL Didier (pouvoir à LECOUCVEY Jean-Paul à partir de 22h45), HENRY Yves (pouvoir à BARBEY Stéphane à partir de 20h46).

Excusés : BROQUET Patrick, DUPONT Claude, GOUREMAN Paul, HUET Fabrice, LEPOITTEVIN Michel, VEILLARD Rodolphe.

Délibération n° 2017-089

OBJET : Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2017

Exposé

Selon l'article 1639A du Code Général des Impôts (CGI), les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

La communauté d'agglomération du Cotentin, créée au 1^{er} janvier 2017, issue de la fusion de 9 EPCI et 2 communes nouvelles, dispose de plusieurs régimes de financement d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères au sein de son périmètre.

L'article 1639A bis du CGI prévoit qu'à défaut de délibération de la part de l'EPCI issu de la fusion, les régimes antérieurs peuvent perdurer pendant une période qui ne peut excéder cinq années suivant celles de la fusion. L'EPCI dispose toutefois de la faculté d'instituer son propre régime de financement, soit en instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), en décidant de lisser les taux sur la période ne pouvant excéder 10 ans, soit en instituant la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

Pour 2017, il vous est proposé de reconduire les régimes antérieurs pendant une durée maximale de 5 ans, et ainsi de maintenir les taux de TEOM tels qu'ils étaient fixés avant la création de la communauté d'agglomération.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts (article 1639A),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 Novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 196 – Contre : 4 – Abstentions : 15) :

- **Décide** de maintenir, en 2017, les taux de TEOM tels qu'ils étaient fixés avant la création de la communauté d'agglomération :

- Le Conseil communautaire de la communauté de communes du Cœur du Cotentin avait décidé, le 11 janvier 2014, d'appliquer un taux unique de TEOM pour son territoire. Il avait fixé la durée d'harmonisation à 5 années, sur la base d'un taux moyen pondéré de 14.93%, lequel sera atteint en 2018.

	Taux 2017
CC Cœur du Cotentin	TMP 14,93%
Brix, Colomby, Huberville, Lieusaint, Montaigu la Brisette, Saint-Joseph, Sauxemesnil, Sottevast, Tamerville, Valognes, Yvetot Bocage	15,25%
Bricquebec-en-Cotentin	14,51%

	Taux 2017
Breuville, L'étang-Bertrand, Magneville, Morville, Négreville, Rauville la Bigot, Rocheville	14,02%

- Taux différenciés pour les communautés de communes de Saint Pierre Eglise et de la Vallée de l'Ouve

	Taux 2017
CC St Pierre Eglise	
1 ramassage/semaine (Brillevast, Canteloup, Carneville, Clitourps, Gonnevill-Le Theil, commune déléguée de Gouberville, Maupertus sur Mer, commune déléguée de Néville sur Mer, commune déléguée de Réthoville, St Pierre Eglise, Théville, Tocqueville, Varouville, Le Vast)	14,86%
1 ramassage/semaine + 1 supplémentaire en été (commune déléguée de Cosqueville, Gatteville Phare)	17,84%
2 ramassages/semaine (Fermanville)	19,82%

	Taux 2017
CC de la Vallée de l'Ouve	
1 ramassage/semaine (Besneville, Biniville, La Bonneville, Catteville, Crosville sur Douve, Golleville, Hautteville Bocage, Néhou, Neuville en Beaumont, Orglandes, Rauville la Place, Reigneville Bocage, Ste Colombe, St Sauveur le Vicomte, St Jacques de Néhou, Tailleped)	10,78%
2 ramassages/semaine (Bourg de St Sauveur le Vicomte)	16,17%

- Taux uniques pour les communautés de communes des Pieux, de La Saire, du val de Saire, du Canton de Montebourg ainsi que la commune de Cherbourg-en-Cotentin :

	Taux 2017
CC des Pieux	
Benoistville, Briquebosq, Flamanville, Grosville, Heauville, Helleville, Pierreville, Les Pieux, Le Rozel, St Christophe du Foc, St Germain Le Gaillard, Siouville Hague, Sotteville, Surtainville, Treauville	14,47%
CC La Saire	
Bretteville, Digosville, Le Mesnil au Val	12,72%
CC du Val de Saire	
Amneville en Saire, Aumeville Lestre, Barfleur, Crasville, Montfarville, Morsalines, Octeville l'Avenel, La Pernelle, Quettehou, Réville, Sainte Geneviève, St Vaast La Hougue, Teurtheville Bocage, Valcanville, Le Vicel, Videcosville	13,06%
CC du Canton de Montebourg	
Azeville, Ecausseville, Emondeville, Eroudeville, Flottemanville, Fontenay sur Mer, Fresville, Le Ham, Hemenez, Joganville, Lestre, Montebourg, Ozeville, Quinéville, St Cyr Bocage, St Floxel, St Germain de Tournebut, St Marcouf, St Martin D'audouville, Sortosville, Urville, Vaudreville	18,96%
Cherbourg-en-Cotentin	11,70%

- **Autorise** le Président ou le/la Vice-président (e) délégué (e) à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 19/04/2017
et publication ou notification
du : 14/04/2017



LE PRESIDENT,



Jean-Louis VALENTIN